

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2016**

Date de convocation : 14/03/2016

Date d'affichage : 27/03/2016

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil seize, le lundi 21 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Mesdames Claude CARAU COUVREUR, Nathalie FAGNEN, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa FINEL.

**Excusés :** Messieurs Jackie JOUANNE, François OSMOND. **Absente :** Madame Nathalie GUESNON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sylvain LENGRONNE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 01 février 2016 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Choix d'un cabinet d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux accessibilité ;
2. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre ;
3. Lotissement La Pérelle : présentation d'esquisses et étapes à venir ;
4. Renouvellement du bail professionnel du Dr LECLAIRE (dentiste) ;
5. Compte-rendu des réunions de travail avec la commune de ST EBREMOND sur le projet de « commune nouvelle » ;
6. Projet d'aménagement signalétique « Sur les pas de Jean FOLLAIN » ;
7. Point à date de la fusion de la Communauté de communes de Canisy et de Saint-Lô Agglo (étude financière - réunion de travail) ;
8. Questions diverses.

*Procès-verbal de séance de conseil municipal du 21 mars 2016.*

## I - CHOIX D'UN CABINET D'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'Ad'Ap, la commune s'est engagée à réaliser des travaux d'accessibilité pour ses bâtiments ouverts au public. Dans un premier temps, il s'agit de revoir la rampe de l'église (environ 15 mètres), la rampe de la mairie (remise aux normes et prolongement), et la galerie marchande (élargissement du trottoir, reprise du stationnement, ajout d'une voie deux places PMR, et prévoir un éventuel renforcement de l'éclairage public).

Monsieur le Maire dispose de trois propositions pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, deux de cabinets d'architecture et une du Cabinet Sol et Pierre ; il précise qu'il s'agit de bien définir les travaux de la galerie marchande : faut-il revoir tout l'aménagement de l'ensemble avec un volet paysager ou simplement s'en tenir aux mises aux normes accessibilité ?

Monsieur le Maire présente les offres :

Cabinet LEROUXEL	2800.00 € étude église
	3800.00 € étude galerie marchande (dont aménagement avec volet paysager)
Cabinet PRY TECH	8710.00 € étude et suivi église et galerie marchande (dont aménagement avec volet paysager)
Cabinet Sol et Pierre	2520.00 € étude et suivi.

*Monsieur Michel LEGOUPIL, quitte la séance et les débats et de ce fait, ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, et 2 abstentions, le conseil municipal décide de retenir l'offre du cabinet Sol et Pierre pour un montant de 2520.00 € TTC comprenant l'étude (sans réaménagement, seulement remise aux normes accessibilité de la galerie marchande) et le suivi des travaux pour la galerie marchande, l'église, et la mairie.

*Monsieur Michel LEGOUPIL rentre en séance.*

## II - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SIS 14 RUE SAINT PIERRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 01/02/2016 le conseil municipal a approuvé les travaux de réaménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre. Il précise que l'avis public d'appel à concurrence en procédure adaptée dont l'objet était « mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'ensemble immobilier (local commercial + logement) » a été publié le 10/02/2016.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 29 février 2016, au cours de laquelle les propositions des cinq cabinets ayant soumissionnés ont été examinées en tenant compte de la qualité de l'offre technique (compréhension du projet, moyens humains et techniques mis à disposition, compétences et références du prestataire, délai d'exécution) et de la cohérence de l'offre financière avec l'offre technique.

Il fait part au conseil de la consultation des trois cabinets d'architecte les mieux classés par la commission pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de

*Procès-verbal de séance de conseil municipal du 21 mars 2016.*

restructuration de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, à savoir le cabinet Atelier MARGUERITTE SARL, le cabinet ALEXANDRE - LECHEVALLIER et le Cabinet ALOUANE.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de retenir Monsieur Mokrane ALOUANE, architecte à AGNEAUX comme maître d'œuvre pour le réaménagement de l'ensemble immobilier sis 14 rue Saint Pierre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention :

- décide de confier au cabinet ALOUANE, architecte domicilié à AGNEAUX, la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ensemble immobilier sis 14 rue Saint Pierre et d'accepter sa rémunération d'un montant forfaitaire de 16 100.00 HT ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

### III - LOTISSEMENT LA PÉRELLE : PRÉSENTATION D'ESQUISSES ET ÉTAPES À VENIR

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Mme PODER, mandataire de l'équipe en charge du lotissement pour la communauté de communes. Une nouvelle esquisse a été présentée en respectant les critères du règlement du PLU, et notamment les orientations d'aménagement qui préconisaient 5.4 logement à l'hectare, en discordance avec le SCOT du Pays Saint-Lois qui lui envisage 16 à 18 logements par hectare. L'esquisse du cabinet PODER prévoit 5 logements sociaux et 12, voire 13 parcelles accessibles à la propriété.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 05 avril prochain avec la DDTM, le CAUE, la communauté de communes et éventuellement l'Architecte des bâtiments de France pour évoquer cette problématique ; il faudra peut-être, en parallèle de l'étude du lotissement, prévoir une modification du PLU, pour, à la fois, le mettre en conformité avec le SCOT et corriger ces orientations d'aménagement. Monsieur Daniel VILLECHALANE fait remarquer que la représentation graphique (illustration) du lotissement de la Pérelle des orientations d'aménagement du PLU est incohérente avec la partie écrite de ces mêmes orientations ; reste à déterminer ce qui fait foi : la représentation graphique ou le paragraphe écrit ?

Monsieur le Maire précise que la modification du PLU serait opportune pour faciliter l'implantation des constructions futures, notamment pour corriger la distance d'implantation par rapport au domaine public qui est actuellement de 10 mètres, modifier les places de stationnement qui doivent être actuellement au nombre de trois, et modifier l'emprise au sol actuelle d'un coefficient de 0,18.

### IV - RENOUELEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL DU DR LECLAIRE (DENTISTE)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'est pas nécessaire de renouveler le bail professionnel conclu avec le Docteur LECLAIRE le 12 mars 2007, puisque, après renseignements pris auprès de Me Marie LEGENTIL, celui-ci se reconduit tacitement, jusqu'à ce qu'une des deux parties le dénonce.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Dr LECLAIRE a abandonné son projet de construction rue Éléonore de Faudoas ; il a précisé à Monsieur le Maire vouloir refaire

des travaux (à sa charge) dans son cabinet actuel et être intéressé par la partie louée à l'esthéticienne si celle-ci venait à changer de local (pour un local mieux situé à Canisy).

V - **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE TRAVAIL AVEC LA COMMUNE DE ST EBREMOND SUR LE PROJET DE « COMMUNE NOUVELLE »**

Monsieur le Maire présente au conseil la synthèse des réunions de travail qui ont eu lieu sur l'opportunité de créer une commune nouvelle avec la commune de SAINT EBREMOND DE BONFOSSÉ ; il ressort des forces et des faiblesses pour chaque collectivité.

La prochaine étape consiste à recueillir le ressenti de chaque conseil municipal. Une réunion commune aux deux conseils municipaux va être proposée.

VI - **PROJET D'AMÉNAGEMENT SIGNALÉTIQUE « SUR LES PAS DE JEAN FOLLAIN »**

Monsieur le Maire présente le projet qui consiste à réaliser autour de Canisy un parcours littéraire « Sur les pas de Jean Follain » ; il s'agirait d'une invitation à la découverte d'un territoire, d'un chemin à créer pour découvrir les lieux de Canisy décrits et arpentés par le poète Jean Follain dans son enfance et au cours de sa vie. Dix panneaux sont envisagés : sa maison natale, la place du marché, le commerce, le lavoir, la Calenge, le parc, l'île dans le parc du château, le cimetière, etc. Monsieur le Maire précise que le projet est imaginé par Mme RENARD, intervenante à la médiathèque, passionnée par l'œuvre de Jean Follain. Elle se chargerait de sélectionner les extraits d'œuvre à mentionner sur les panneaux et la commune validerait et financerait le projet. Une aide culturelle pourra être sollicitée auprès du conseil départemental. Monsieur Daniel VILLECHALANE suggère de solliciter également une aide financière de Saint-Lô Agglo de par sa compétence tourisme.

Le conseil municipal est favorable au projet.

VII - **POINT À DATE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CANISY ET DE SAINT-LÔ AGGLO (ÉTUDE FINANCIÈRE - RÉUNION DE TRAVAIL)**

Monsieur le Maire informe le conseil que deux réunions se sont déroulées à Saint-Lô Agglo portant sur la présentation du dispositif d'analyse financière, la fiscalité et le principe de compensation, et sur les compétences : comparaison et identification des différences.

Monsieur le Maire fait remarquer que Saint-Lô Agglo souhaite que les communes récupèrent leurs compétences avant la fusion ; selon lui, cela présente un risque dans le calcul des compensations ; il est nécessaire d'intégrer les maires dans le processus de fusion pour tout ce qui concerne la reprise des compétences. Il rappelle que le processus de fusion laisse une opportunité de gestion des compétences facultatives de la communauté de communes pendant deux ans, notamment pour les TAP et la voirie, il est donc inutile, selon lui de se précipiter.

Monsieur le Maire préconise d'être vigilant sur le devenir des demandes de financement à la communauté de communes concernant plusieurs projets de Canisy :

Lotissement la Pérelle : le 22 mars, le conseil communautaire devrait proposer un retour de la compétence « lotissement » aux communes, mais quelle sera la compensation et sous quelles conditions ?

Local commercial sis 14 rue Saint Pierre : Monsieur le Maire précise que la commission « développement économique » a validé la demande de participation financière, le projet étant conforme à la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2015 relatif à la compétence « politique de soutien à la dynamisation des communes rurales » ; seulement la commission des finances semble remettre en cause ce financement.

Fond de concours sécurité - aménagement de bourg : la commission communautaire a refusé le projet de trottoir vers le futur lotissement la Pérelle au motif que le projet se situe hors agglomération, a contrario le projet d'aménagement de la galerie marchande semble être éligible.

Fond de concours accessibilité.

#### VIII - QUESTIONS DIVERSES

##### **Implantation d'une borne électrique pour véhicules**

Monsieur le Maire propose le choix 1 sur le parking devant le numéro 7 de la rue Jean Follain, ou le choix 2 sur le parking entre l'église et la rue Abbé Bauchet. Le conseil municipal retient le choix n°2.

##### **Conseil d'école**

Trois noms pour l'école ont été retenus : l'abécédaire de Canisy ; les quatre saisons ; école de la Joigne. Les familles vont être sollicitées pour choisir parmi ces trois propositions.

Prévisions des effectifs à la rentrée prochaine : 144 élèves minimum dont 15 PS, 13 MS, 17 GS, 24 CP, 20 CE1, 21 CE2, 18 CM1 et 16 CM2.

Le nouveau projet d'école s'appuie sur 3 axes : citoyenneté, différenciation, adaptation.

##### **Exercice d'évacuation à l'école**

Monsieur Sébastien DUPARD relate l'exercice d'évacuation de l'école qui a eu lieu le 17 mars dernier ; quelques dysfonctionnement techniques se sont produit auxquels il est prévu d'y remédier (procédure d'ouverture du portail aux pompiers, alarme à contrôler, clé accès portillon côté apprentis classes maternelles). Monsieur Sébastien DUPARD informe qu'un autre exercice « comment réagir en cas d'attentat ? » sera programmé. Il précise également avoir fait une sensibilisation auprès du personnel des Temps d'Activité Périscolaire pour savoir comment et où évacuer.

##### **Demande du Docteur PLÛT**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré le Dr PLÛT avec Mesdames Maryvonne LEFRANÇOIS et Claude CARAU COUVREUR. Le médecin sollicite le conseil pour un réaménagement de son cabinet en supprimant la cage d'escalier, en mettant en place un escalier escamotable, en aménageant dans le hall une salle d'attente (en lieu et place de l'escalier actuel), et en agrandissant le cabinet (récupération de l'espace de la salle d'attente actuelle).

Le Dr PLÛT a également souhaité que le projet de maison médicale soit relancé, de sorte qu'elle puisse accueillir un médecin supplémentaire.

### **Demande d'emplacement sur le marché**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande de Monsieur Pascal MANIER, exploitant de la « ferme du Mondant », pour vendre ses volailles « prêtes à cuire » et œufs sur la marché.

Le conseil municipal y est favorable.

### **Devis**

Monsieur Michel LEGOUPIL présente deux devis pour le remplacement d'un store du logement sis 21 rue André Osmond : l'un de l'entreprise Serge BURNEL d'un montant de 404.00 € HT, l'autre de l'entreprise LEBOUTEILLER d'un montant de 494.00 € HT. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Serge BURNEL.

### **Menuiserie extérieure logement 02 rue André Osmond**

Monsieur Michel LEGOUPIL présente un devis de l'entreprise Serge BURNEL pour le remplacement d'une fenêtre pour le logement sis 02 rue André Osmond d'un montant de 242.00 € HT. Le conseil municipal accepte l'offre.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que plusieurs devis vont être demandés pour l'achat d'une tondeuse et la réfection peinture d'une salle de classe.

### **Voirie communautaire**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que le chemin de la Boucherie, le chemin de Rouxville et le croisement du Four sont inscrits au programme voirie de la communauté de communes.

Monsieur Michel LEGOUPIL fait part au conseil d'un rendez-vous prochain avec Monsieur Claude JAVALET pour voir s'il existe éventuellement une solution pour limiter l'écoulement de l'eau au milieu de la Vieille rue.

### **Divers**

Madame Claude CARAU COUVREUR signale le mauvais état de la grille du regard situé devant le numéro 7 rue de la Pommeraie. Elle signale également que le talus appartenant à la commune est recouvert de ronces.

### **Parentibus**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil que l'association PARENTIBUS (pour échanger sur la parentalité) sera présente sur le marché une fois par mois : rendez-vous les vendredi 25/03 et vendredi 22/04 prochains.

### **Personnel communal**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil qu'un agent a demandé une cessation progressive d'activité à compter du 01/01/2017.

**Agenda**

*Braderie* : dimanche 10 avril prochain - prévoir le débroussaillage du terrain sis rue Éléonore de Faudoas, mise en place des panneaux de signalisation, mise à disposition d'un agent.

*Congrès cantonal des Anciens Combattants* : dimanche 08 mai 2016 - disponibilité pour le vin d'honneur offert par la commune.

Conseil municipal : 04 avril 2016 à 20h30 (vote CA et budgets)

Commission urbanisme : jeudi 07/04 à 20h30 (travail pour PLUi)

Commission des affaires scolaires : prévoir une réunion pour travailler sur l'organisation des TAP.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h10.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa FINEL	